

# Les anti-fusions s'organisent

## Montreux-Veytaux

**Le processus d'union est en cours entre les deux communes avec l'élaboration d'une convention. À une année d'une votation populaire, une dizaine d'opposants se sont constitués en association.**

| Xavier Crépon |

«Nous sommes plusieurs Veytausiens à considérer que les vrais sujets ne sont pas abordés avec la population. Des groupes de travail planchent actuellement sur différentes thématiques, mais au final nous ne savons pas grand-chose de plus.» De cette frustration est née une nouvelle association en décembre dernier: 1843 Veytaux-Chillon (*ndlr*: 1843 correspond à l'ancien numéro postal de Veytaux, avant l'attribution de son nouveau code: 1820).

Son président Jean-François Pilet est limpide. Il ne veut pas attendre sagement l'échéance sans agir. «Si le projet de convention de fusion est accepté par les deux Conseils communaux de nos Communes, les citoyens devraient se prononcer en 2024. L'horloge tourne et ils doivent pouvoir se prononcer en connaissance de cause.»

### En savoir plus et susciter le débat

Le comité a ainsi organisé une première séance d'information mercredi dernier pour jouer cartes sur table. Il souhaite susciter le débat démocratique en apportant des informations objectives aux personnes qui se sentent concernées par cette fusion. «Malheureusement, cela n'a pas toujours été le cas lors des derniers cafés-par-

ticipatifs organisés par les deux Municipalités, relève Jean-François Pilet. Ils sont orientés, avec à chaque fois la fusion comme point de départ aux réflexions. À savoir: qu'est-ce qu'elle nous apporterait ou non et quelles sont les attentes et craintes des participants envers ce mariage. Nous estimons qu'il faudrait d'abord demander aux Veytausiens ce qu'ils souhaitent pour leur village et qu'est-ce qui pourrait être amélioré dans un proche avenir pour notre collectivité, sans forcément inclure ce critère d'union dès le début.»

Pourtant, c'est bien la population via une initiative qui a demandé à plus de 70% à son Exécutif d'initier cette démarche de rapprochement en 2018. Cette nouvelle association va-t-elle donc à l'encontre de la volonté populaire? Pas selon son président. «Lors de ce vote, le taux de participation s'élevait à un peu moins de 50%. Une implication plutôt modérée quand on pense à l'importance que revêt une décision comme celle d'une fusion. Une fois qu'elle est actée, il est très difficile de revenir en arrière.» Composée actuellement d'une dizaine de membres, 1843 Veytaux-Chillon compte désormais organiser des séances d'information tous les deux à trois mois afin d'aborder des thématiques comme l'autonomie communale, l'identité villageoise, les finances ou encore les prestations à la population.

Contactée, la syndique de Veytaux, Christine Chevalley, ne souhaite actuellement pas prendre position sur la création de cette association. «Nous sommes en dehors de tout ça. Le processus des travaux de groupe suit son cours et nous avons communiqué officiellement en février dernier sur les premiers éléments (voir édition 91).» Celle qui est également membre du comité de pilotage du projet d'étude de fusion affirme que davantage de détails seront transmis au Législatif lors du prochain Conseil communal du 27 mars.